



Union
syndicale
Solidaires



Union
syndicale
Solidaires

12, rue de Louvois - 75002 PARIS- tel / 01.40.15.82.68 - fax / 01.40.15.85.99- sud@culture.fr

Relevé de conclusions du CONSEIL DES SECTIONS du 26 avril 2012

Présent(e) s : Sophie AGUIRRE (secrétaire générale / Louvre), Anne-Marie ANDRZEJCZAK (Louvre), Tahar BEN REDJEB (secrétariat national / DRAC Picardie), Vincent BRUYERE (Jura), Jean-François HERSENT (SLL-DGMIC / secrétariat national), Boris KERAMPRAN (Midi-Pyrénées) Christophe LAVENTURE (Basse Normandie), Corinne MANDJOU (RFI), Guglielmo MAZZUCHI (ENSA Paris La Villette- architecture), Boris MELLOW (BnF, secrétariat national), Noël MOREL (MJC Mercoeur), Élise MULLER (Louvre), Cédric ROMS (INRAP), Agnès SUILLEROT (Universcience / trésorière nationale)

Excusé(e)s : Florence de BOISSIEU (Ed Hatier & al), Patrick BOTTIER (ENSA La Villette -architecture / secrétariat national), Henri BOURSIER (Ciné Solidaires), Jean-Louis GALMICHE (SLL-DGMIC / secrétariat national Solidaires), Christelle GUYADER (Louvre / secrétariat national), Guy KORWILL (SUD AFP), Dominique NOEL (DRAC Basse-Normandie / secrétariat national), Ivan SIRET (CMN), Claus TULATZ (SUDAFP / secrétariat national).

Prochains conseils des sections (3 rue du Château d'eau, Métro République) :

jeudi 31 Mai, 9h30-17h00 Salle André Tollet

jeudi 28 Juin, 9h30-17h00 Salle Ferrer

I. VIE INTERNE SUD CULTURE SOLIDAIRES

• **Trésorerie :** Les finances vont bien !

► Il n'y aura pas de problème pour le financement de la réunion annuelle de la section INRAP¹.

► La section MJC qui a un compte à part n'a pas demandé d'argent à la trésorerie nationale en 2011. Nous leur avons demandé de fermer leur compte bancaire et de rapatrier leur trésorerie dans la trésorerie nationale, Nous n'avons pas encore de réponse, mais ça ne devrait pas poser de problème.

► Sur la question des versements aux Solidaires locaux, le syndicat SUD Culture n'est pas concerné : c'est l'Union SUD Culture & Médias Solidaires² qui prend en charge les cotisations en fonction des demandes des adhérent-es [Rappelons que **les adhérent-es, quand ils/elles envoient leurs demandes, doivent rappeler à quel ordre la trésorerie nationale doit faire le chèque et à quelle adresse l'envoyer**].

► *Débat* sur la question du niveau de cotisation que l'Union SUD Culture & Médias verse aux *Solidaires locaux*, qui varie de manière considérable.

Conclusion du débat : „, un débat spécifique devrait être organisé au sein de l'Union SUD Culture & Médias sur cette question de manière à ce qu'on soit clair vis à vis des instances de Solidaire.

► *Décision de SUD AFP de ne plus verser ses cotisations à SUD Culture.* Ce qui revient *automatiquement* à ne plus être membre de SUD Culture. SUD AFP devrait adhérer donc directement à l'Union SUD Culture & Médias. Tout le problème vient des réticences de SUD Culture pour payer les dépenses juridiques de SUD AFP, Rappelons que SUD AFP est toujours resté un syndicat autonome, car en devenant *seulement* section de SUD Culture, il aurait pu perdre *de facto* sa représentativité à l'AFP (Agence France Presse). De fait, SUD AFP reste dans une situation bancal puisque c'est un syndicat qui n'a pas de comptes annuels à présenter. Il était envisagé de créer un *syndicat SUD Médias qui aurait adhéré à l'Union SUD Culture & Médias* et qui aurait rassemblé les adhérent-es des médias qui n'ont pas de structure syndicale d'entreprise. Or, ce projet, petit à petit, est tombé à l'eau. Ce serait pourtant une bonne solution pour que l'Union SUD Culture & Médias puisse continuer à vivre. Le problème, c'est qu'il faut quelqu'un pour s'en occuper.

Si SUD AFP reste en tant que syndicat adhérent à l'Union SUD Culture & Médias, cela paraît une bonne solution. On se rendait bien compte bien les débats du Cds ne concernaient pas tellement SUD AFP qui, *souvent depuis*

1 Si les dépenses sont faibles, c'est que les camarades (comme Boris K, aujourd'hui) viennent à Paris aux frais de leur établissement,

2 Pour la suite du texte : Union SUD Culture & Médias.

quelque temps, ne participait au Cds que dans la mesure où il voulait y aborder le point juridique pour des litiges le concernant.

Décision du Cds : le SN fera un courrier à SUD AFP pour prendre acte de la décision de ce dernier et lister les conséquences pratiques qui découlent de cette décision.

► **Création de sections :**

- 1 section à Lyon en lien avec Solidaires 69

- 1 section en construction à l'École européenne des images animées et la BD à Poitiers/Angoulême EPCC (établissement public de coopération culturelle) Etat/région.

Statut des agents : contractuels de la FP territoriale (mais pas de SUD CT ni dans la région ni dans le département). Il faut que SUD Culture discute avec SUD CT mais cette fédération semble aujourd'hui paralysée par des problèmes internes.

♣ *Fait nouveau* : les socialistes ont décidé de prendre en compte l'existence de SUD Culture (ex. dans un EPCC-musée à Lille). A présent, un certain nombre de régions (qui sont toutes, sauf l'Alsace et la Corse, à majorité PS) nous envoient des invitations pour négocier les protocoles préélectoraux, ce qui devrait faciliter notre éventuelle future implantation....

- A Brest, un camarade (Éric) monte une section dans une association culturelle

- Dans le secteur des médias, étant donné que le syndicat SUD Médias n'existe pas [encore], nous avons reçu une nouvelle demande de création de section syndicale (au sein de SUD culture).

♣ A Solidaires Paris récemment, le SNJ a annoncé la création d'une section "mixte"SNJ-Solidaires en IdF. Apparemment, les adhérent-es non journalistes adhéreront au Solidaires local. SUD Culture n'est donc pas concerné.

► **Tour des sections :**

Sur Paris, les MJC et centres d'animation sont sur des délégations de service public, pour lesquelles la mairie fait des appels d'offres sur lesquelles postulent des associations et des entreprises privées. Le personnel reste sur place, mais l'entreprise qui gère un centre ou une MJC peut changer tous les 3 ans. ACTISCE est une vieille association de Paris liée à Chirac et qui gagne souvent les marchés dans les arrondissements de droite. Récemment, un directeur adjoint (militant CGT) du centre de la Jonquière, dans le 17^{ème} arrondissement, a été licencié suite à l'envoi d'un courrier de revendications. 4 salariés sont aussi sanctionnés et sont tous en grève depuis début mars, le délégué CGT étant lui en grève de la faim. Face à cette mobilisation, Bruno Julliard (adjoint à la jeunesse PS de la ville de Paris) a fini par accepter, en se faisant tirer par la manche, de faire une réunion de conciliation. Il est prévu des courriers de solidarité avec les salariés de la part de SUD Culture. Cette lutte rejoint celle menée par les salariées d'une halte-garderie gérée par l'entreprise People & Baby dans le cadre d'une délégation de service public dans le 13^{ème} arrondissement (à direction PS) où 5 personnes avaient été licenciées suite à un jour de grève. Au final, seule la déléguée syndicale CNT n'avait pas été licenciée, et la mairie de Paris s'en était lavée les mains (nous avions à l'époque soutenue la mobilisation des salariées). En ayant ouvert une page facebook (groupe ouvert) et une adresse mail pour SUD Culture dans les MJC, il y a beaucoup de contacts qui arrivent de personnes intéressées par SUD Culture, ce qui peut être utile.

II. VIE INTERNE UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

► SUD SDIS (Pompiers) était membre de SUD CT depuis plusieurs années. Sa désaffiliation a été actée fin 2011 suite à des conflits/tensions au sein de la fédé (notamment en terme de structuration et d'existence en tant que tel d'un syndicat national). Mandat avait été donné au Sn Solidaires par le Bn de janvier d'explorer avec les différentes parties concernées les différentes pistes possibles... au final proposition adhésion directe... votée par le Bn d'avril.

III. PREPARATION CONGRES

► Compte tenu du retard pris dans la rédaction et l'envoi d'amendements par les sections, le Secrétariat national a proposé au Cds, en tant qu'organe directeur du syndicat, de consacrer l'après-midi à discuter de la préparation du congrès. Bref, ce fut une sorte de "Commission congrès" élargie.

► Le Cds a fait le point sur les amendements déjà reçus à la permanence (4 sections ont envoyé des amendements) et a enregistré d'autres promesses d'amendements (mieux vaut tard... que trop tard !).

► Le Cds a rediscuté du "rétro planning" (à noter que ce planning n'est pas si différent de celui du congrès précédent de mars 2009) :

- la 2^{ème} quinzaine d'août : tous les adhérent-es doivent recevoir les textes de congrès. Pour beaucoup d'entre nous, c'est à ce moment qu'on a le temps de les lire.
- Les textes définitifs – avec les intégrations d'amendements faisant consensus – seront examinés au Cds du 28 juin.
- Ensuite, les sections pourront encore envoyer des *contributions sur leur secteur*, mais, dans ce cas ces contributions (qui devront former un tout) seront votées au congrès.
- Au Cds du 28 juin devront être également présentées les modifications de statuts pour s'adapter aux contraintes juridiques consécutives à la loi de 2008. Ces modifications devront être débattues et votées au congrès.
- Le Cds a fait le point sur *les amendements reçus*. Des remarques ont porté sur la construction de la "Résolution d'orientations générale et revendicative". Elise (Louvre/membre de la commission congrès), ainsi qu'Anne-Marie (Louvre) ont commencé à travailler sur les résolutions pour rendre plus faciles le dépôt d'amendements. Tahar a informé le Cds des amendements reçus de Midi-Pyrénées, Louvre, BnF et INRAP pour la résolution "Structuration, développement, syndicalisation".
- ♦ *Amendements de "cohérence"* à vérifier : garder si possible les mêmes formules d'une résolution à l'autre ; c'est une nécessité absolue pour Statuts- Règlement intérieur /Charte identitaire /Charte de l'adhérent-e (ces 2 chartes découlant directement des statuts) afin que ces chartes ne contredisent pas le statut et le règlement intérieur.
- ♦ Nécessité également de *balayer les textes (écrits en 2002 ! et revotés depuis à chaque congrès)* pour mises à jour en éliminant ce qui n'a plus lieu d'être (exemple des associations – Ras le Front, etc. – qui n'existent plus aujourd'hui)
- ♦ Proposition de Tahar (adoptée) : *quand plusieurs amendements émanant de sections différentes se recoupent*, il s'engage à en faire la *synthèse* et de la proposer aux sections rédactrices afin qu'elles vérifient que la nouvelle rédaction leur convient.
- ♦ *Sur la Charte identitaire* : la plupart des amendements reçus ne posent pas de problème, sauf un : la proposition de Vincent (Jura) d'ajouter les "sans terre" à la liste des "sans" que SUD Culture soutient (sans-papiers, sans logement, etc.). Le camarade, s'il souhaite maintenir l'amendement, devra préparer un argumentaire pour en expliciter les fondements.
- ♦ Nécessité d'une réflexion à la fois sur la *place des Solidaires locaux dans la stratégie de SUD Culture* et sur la *structuration régionale de SUD Culture* demandée par la section INRAP et les conséquences éventuelles en matière statutaires qui en découleraient. A cette demande, JFH propose que le débat sur cette question ait lieu au congrès à l'occasion du débat sur la résolution "Structuration..." ; les conclusions organisationnelles qui seront tirées du débat devront être intégrées à la résolution "Structuration..." mais, en revanche, cela ne pourra pas donner lieu à modification des statuts à ce congrès-ci, faute des délais statutaires requis pour le dépôt des amendements statutaires.
- ♦ *Sur la Charte de l'adhérent* : 3 sections ont déposé des amendements³. Les amendements de la *section INRAP* ne posant pas de problèmes (ajout de "homophobie"), le Cds les intègre (rappel : les sections sont fondées à rejeter cette intégration). En revanche, les amendements *Midi-Pyrénées* ont été en partie rejetés. Il est suggéré de renvoyer – dans la Charte de l'adhérent, au livret d'accueil. Ce dernier répond à beaucoup des questions que se posent les nouveaux/nouvelles adhérent-es, par exemple sur la structuration du syndicat SUD Culture et de l'Union syndicale Solidaires. Le Cds demande aux camarades de Midi-Pyrénées de ne maintenir que les amendements essentiels de nature à favoriser des débats constructifs en congrès.
- L'amendement proposé par Vincent (*Jura*) sur l'alinéa 3 : remplacer "le/la salarié-e" par "la personne" a été adopté (au motif, développé dans tous nos textes, que SUD Culture a vocation à syndiquer outre les salarié-es, les privé-s d'emploi... du secteur de la culture et des médias).
- ♦ *Sur la Résolution générale* : prévoir un préambule rappelant les points qui restent encore en désaccord ou qui vont plus loin par rapport aux orientations générales de Solidaires [orientations que nous approuvées lors du Congrès de Villefranche sur Saône, en juin 2011]. Il s'agit essentiellement d'amendements que nous avons retiré dans la mesure où la discussion n'avait pas encore commencé sur ces sujets au sein de la plupart des structures de Solidaires.

► Prochaine Commission congrès : lundi 7 mai 14h à la permanence nationale

Le 06/05/2012

³ L'ensemble des modifications apportées aux textes initiaux par le Cds, réuni en formation de commission congrès, sera diffusé après la réunion de la commission congrès le 7 mai.